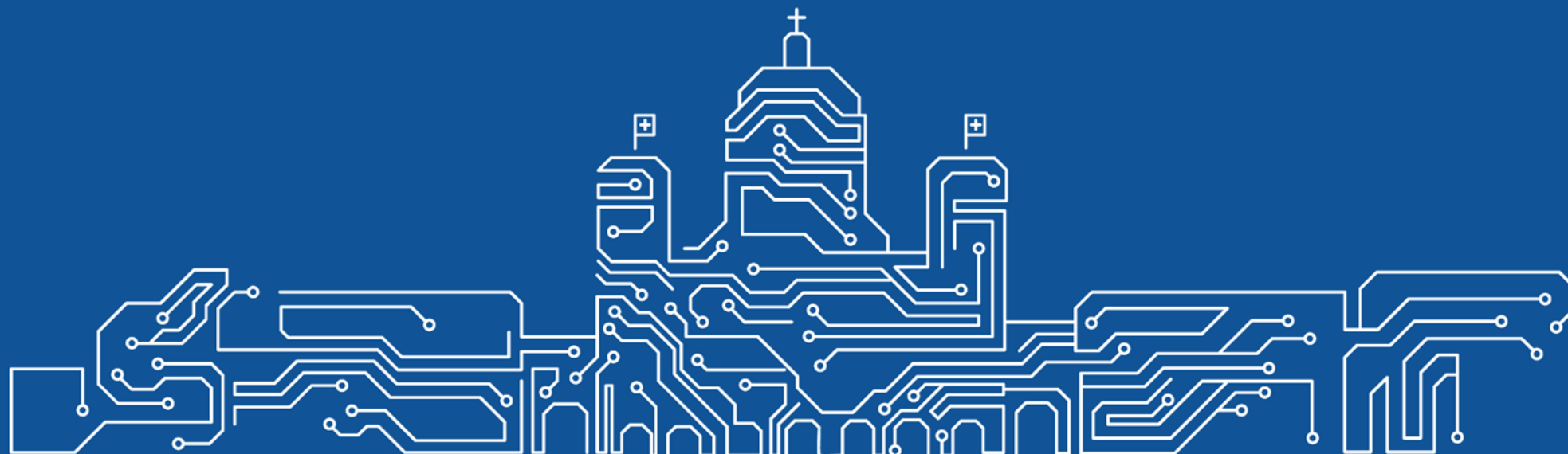


# Modèle cible des données de registre des personnes physiques

Jose Knaack Canton de Genève, Patrick Mäschi Ville de Bienne,  
Daniel Keller administration fédérale  
ANS Symposium sur l'Architecture, 04.06.2026





# Ordre du jour

- Qui sommes-nous?
- Contexte
- Vision et objectifs
- Défis et feuille de route
- Lancement de l'initialisation !
- Les questions qui pouvaient attendre la fin





# Qui sommes-nous?



**Jose Knaack**  
Architecte d'entreprise  
Canton de Genève  
ANS - Groupe de Travail Architecture



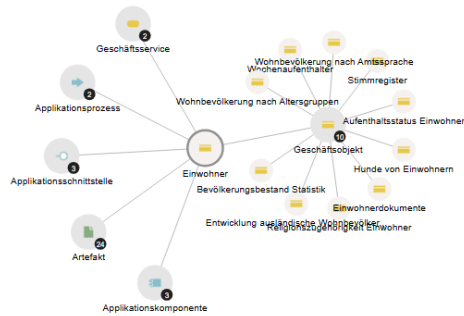
**Patrick Mäschi**  
CTO  
Stadt Biel / Ville de Bienne  
ANS - Groupe de Travail Architecture



**Daniel Keller**  
Architecte d'entreprise  
Administration fédérale  
ANS - Groupe de Travail Architecture



# Résidents en tant que spécialisation de la personne physique



Suisses de l'étranger  
Habitants inactifs  
Étrangers  
Sans-papiers

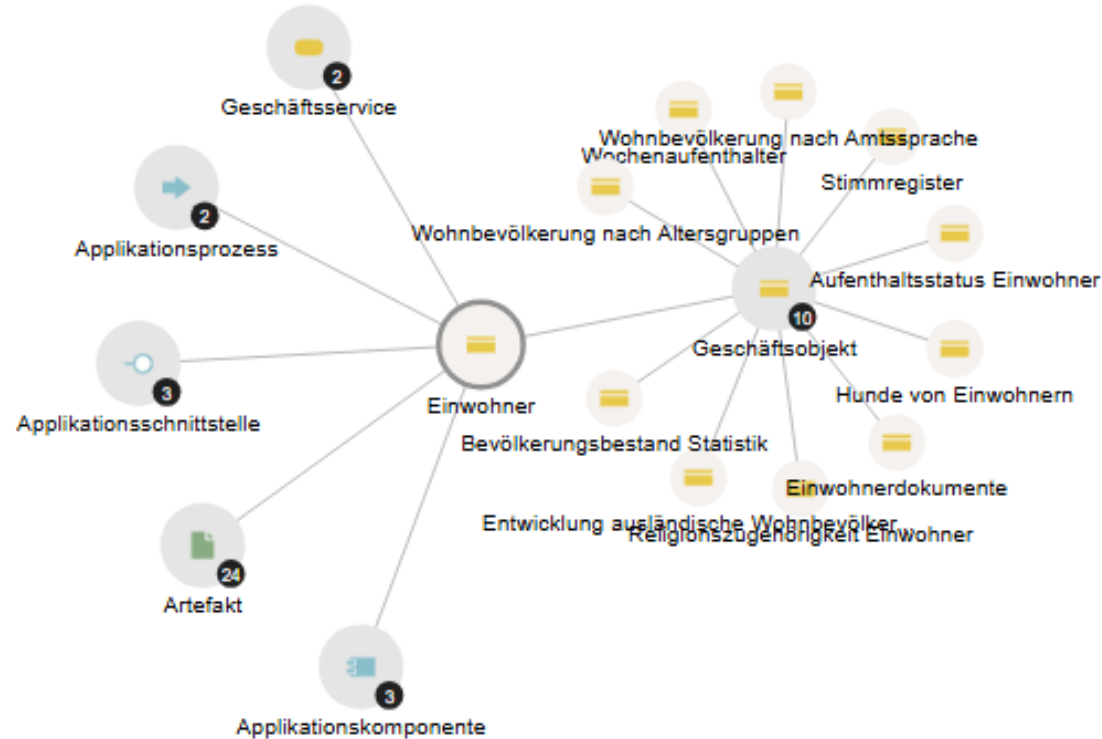
Au niveau communal,  
tout tourne autour des  
habitants

Chiens  
Contraventions de  
stationnement  
Etc.



# Résidents en tant que spécialisation de la personne physique

Au niveau communal, tout tourne autour des habitants



- chiens
- carte de stationnement
- cimetière
- suisses de l'étranger
- stimmregister

Au niveau communal est l'intégration la plus proche  
Plusieurs systèmes conservent tout ou une partie de ces données sur les habitants.



## Tallinn Declaration on eGovernment



Veröffentlicht am 6. Oktober 2017

### Schweiz unterzeichnet europäische Deklaration zu E-Government

Bern, 6.10.2017 - Bundesrat Ueli Maurer hat am Freitag, 6. Oktober 2017, im Rahmen der «Ministerial eGovernment Conference» in Estland eine von EU und EFTA gemeinsame erarbeitete «Declaration on eGovernment» unterzeichnet. Die Deklaration enthält fünf zentrale Prinzipien für E-Government und soll als Leitfaden zur Weiterentwicklung dienen.

Im Rahmen des Ministertreffens am 6. Oktober 2017 in Tallinn haben die 32 Länder der EU und der EFTA eine gemeinsame Deklaration zur Förderung von E-Government unterzeichnet. Mit der «Tallinn Declaration on eGovernment» soll eine gemeinsame Basis gelegt werden, um die Digitalisierung der Verwaltung nicht nur national, sondern auch international voranzutreiben. Unter anderem sollen Dienstleistungsprozesse der Verwaltung möglichst digital und für alle zur Verfügung stehen. Auch soll die Dateneingabe für Bürgerinnen und Bürger sowie Unternehmen zuverlässig und sicher sein und nur einmal getätigt werden müssen. Zudem wird angestrebt, dass die IT-Systeme national und international kompatibel sind.

Die Ziele der Deklaration stehen im Einklang mit den vom Bundesrat verabschiedeten Strategien in diesem Bereich, («Strategie Digitale Schweiz», «Strategie E-Government Schweiz», «Strategie für die Informations- und Kommunikationstechnik Bund», «Nationale Strategie zum Schutz der Schweiz vor Cyber-Risiken»). Bei der anstehenden Überarbeitung der E-Government-Strategie Schweiz soll eine verstärkte Abstimmung mit den Prinzipien der «Tallinn Declaration on eGovernment» erfolgen. Mit der Unterzeichnung der Deklaration durch Bundesrat Ueli Maurer unterstreicht die Schweiz die Wichtigkeit von E-Government im eigenen Land wie auch über die Landesgrenzen hinweg. Elemente dieser Deklaration betreffen auch die interkantonale und internationale Zusammenarbeit, sowie den gegenseitigen Wissenstransfer und das Nutzen von Expertenwissen. Von bestehenden Lösungen kann profitiert werden und grenzüberschreitende Aufgaben und Prozesse können gemeinsam angegangen werden.

Erarbeitet wurde die Deklaration durch die EU- und EFTA-Arbeitsgruppe «E-Government Action Plan Steering Board», in welcher auch die Schweiz durch das Informatiksteuerungsorgan des Bundes (ISB) vertreten ist.

Bundesrat Ueli Maurer nutzte den Besuch in Tallinn für bilaterale Gespräche mit Finanzminister Toomas Tõniste und Ministerin für Unternehmertum Urve Palo.



[admin.ch/de/nsb?id=68342](https://admin.ch/de/nsb?id=68342)

«... be open, efficient and inclusive, providing borderless, interoperable, personalised, user-friendly, end-to-end digital public services to all citizens and businesses – at all levels of public administration.»

### Principles:

- digital-by-default, inclusiveness and accessibility
- Once only
- trustworthiness and security
- openness and transparency
- interoperability by default

Mise en œuvre au sein de l'administration fédérale :

- Stratégie de gestion commune des données de base au niveau fédéral
- Le principe « Once Only » pour les personnes physiques doit être mis en œuvre au niveau fédéral.

**! Les données sont gérées par tous les niveaux fédéraux !**

La Confédération n'est pas en mesure, à elle seule, de remplir cette mission... Il manque entre autre l'adresse de déclaration..



## Vision Modèle cible des données de registre des personnes physiques

Les données des registres de base concernant les personnes doivent être mises à la disposition des administrations à tous les niveaux fédéraux en Suisse, de manière sûre et conforme à la loi. Cela permet aux personnes de ne devoir fournir leurs données qu'une seule fois et aux démarches administratives d'être effectuées automatiquement.

Pour concrétiser efficacement cette vision, il faut une structure harmonisée des données des registres de base au sein de l'administration suisse, qui s'adapte aux spécificités locales et fonctionne de manière commune.

Grâce à la vision architecturale requise, la structure est élaborée de manière collaborative et adoptée comme cible commune.

Une vision uniforme et coordonnée au niveau fédéral pour les données des registres des personnes physiques constitue la base du principe « Once-Only » et la condition préalable à la mise en place d'un one-stop government en Suisse.

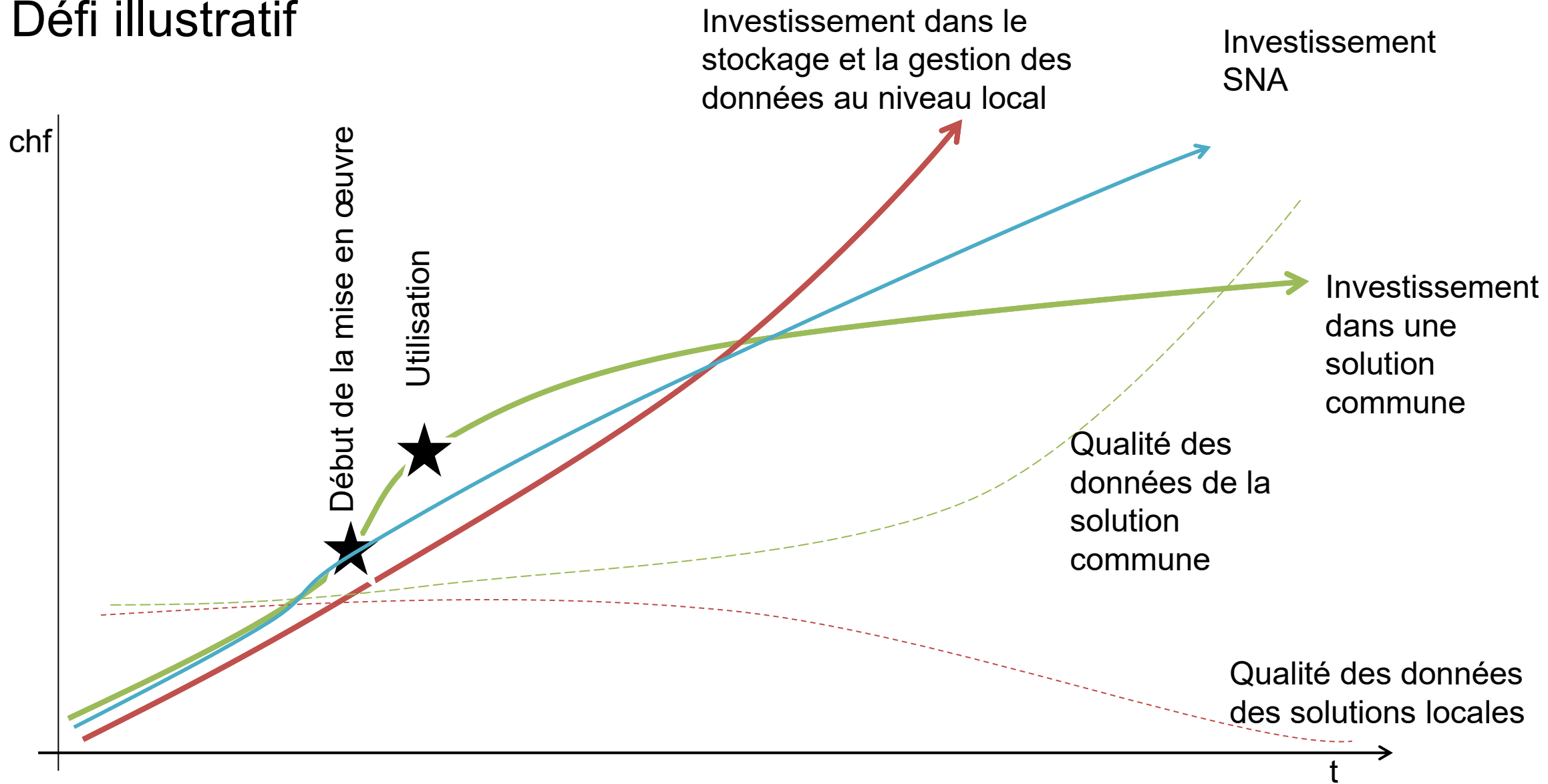


# Objectifs du projet

- Définir une vision pour la mise à disposition commune et harmonisée des données relatives aux personnes physiques.
- Il s'agit notamment d'optimiser les flux de données entre les registres de personnes et les utilisateurs de données. Cette vision servira de cadre d'orientation pour les futurs projets de l'administration publique.
- L'utilisation commune (légale) des données et l'orientation commune de l'infrastructure offrent un important potentiel d'économies. Les efforts redondants consentis par l'administration publique et les personnes physiques pour satisfaire aux droits et obligations légaux peuvent être réduits.
- Une concertation dès le début de la mise en œuvre, grâce à une approche collaborative (Confédération, cantons et communes) et participative (implication d'un large spectre de groupes d'intérêt), permet une meilleure acceptation du modèle cible.
- Les prochaines étapes ont été mandatées



# Défi illustratif





# Démarrage Initialisation

**Chaque étape commence par un premier pas. Allons-y !**



# Que se passe-t-il pendant la phase de initialisation du projet ?

- Documenter les exigences
- Élaborer et documenter les variantes de mise en œuvre identifiées
- Documenter les défis juridiques identifiés
- Définir la procédure de participation tout au long du projet
- Recenser et documenter les avantages et les coûts au niveau macroéconomique
- La procédure de décision concernant les résultats du projet est clarifiée
- Valider les résultats avec les groupes de travail / groupes d'approfondissement de l'ANS et certains groupes d'intérêt





## Variantes de mise en œuvre

- Centralisation de la gestion des données des registres
- Gestion fédérale des données avec un répertoire central et l'attribution d'identifiants
- Solution décentralisée avec un système de courtage (concept de « Once-Only Technical System »)
- Approche décentralisée des données liées
- Statu quo : pas de système « Once-Only » transfrontalier et continu, pas de guichet à un seul arrêt – transmission numérique fiable des données uniquement via une infrastructure de confiance ou une interface directe.



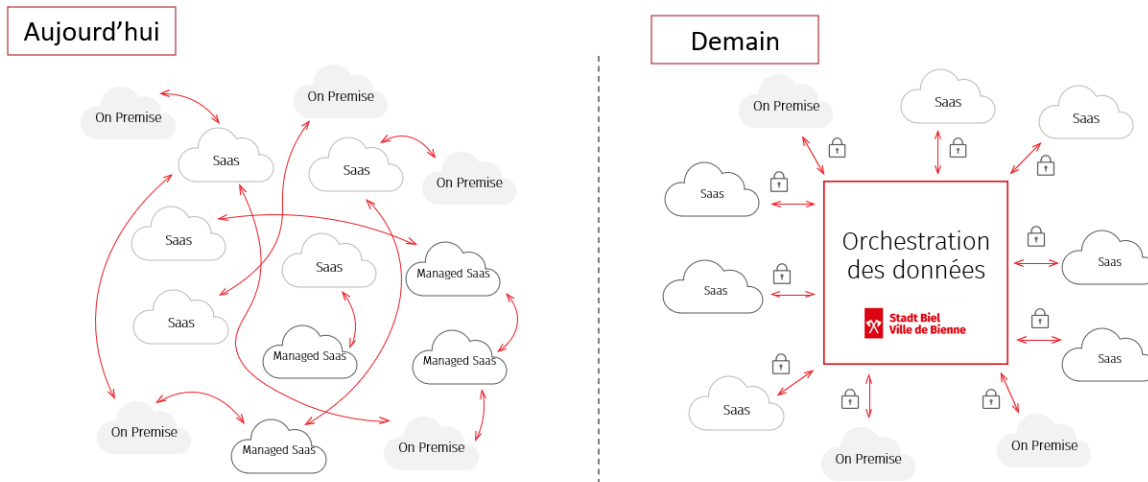
# ... et le valeur ajouté pour nous?

Une meilleure qualité des données et des responsabilités définies

Simplification des interfaces et des flux de données entre les applications métier standard

Nous voulons tirer parti des normes et des synergies !

Pour nous, en tant qu'administration municipale, les données sont au cœur de nos prestations et nous voulons les maîtriser.





# Genève engage également une démarche Once-Only

Deux projets de loi viennent d'être approuvés dans le cadre de la roadmap de la cyberadministration du canton

- PL 13698: Simplification administrative et données de base des personnes
  - Mettre en œuvre le principe Once-Only
  - Créer des référentiels cantonaux de données de base des personnes
- PL 13699: Crédit d'investissement pour l'évolution de la cyberadministration
  - Financer les évolutions nécessaires





# Des enjeux architecturaux très similaires



Le Once-Only nécessite une coordination entre référentiels, acteurs institutionnels et initiatives fédérales et cantonales

- Interopérabilité, normes eCH et cohérence des données
- Gouvernance fédérée et sources d'autorité
- Sécurité, confiance numérique, et convergence autour de l'e-ID, d'AGOV et des référentiels
- Alignement institutionnel entre initiatives fédérales et cantonales

Nomenclature (OFS)	
	Code noga
	Code état civil
Personnes physiques	
▪	Résidents genevois
	OCPM
▪	Frontaliers suisses
	Registre fiscal cantonal
▪	Frontaliers non suisses avec permis
	OCPM
▪	Enfants
	OCPM pour enfants résidents genevois
	Registre fiscal
	DIP
▪	Registre fédéraux
	Etat civil (infostar)
	Migration (symic)
	Fonctionnaires internationaux (ordipro)
	Suisse de l'étranger (vera)
▪	Suisses de l'étranger (avec droit de vote à GE)
	OCPM
▪	Etrangers
	Registre fiscal cantonal
▪	Revenu et fortune
	SI fiscal pour RDU
Personnes morales	
▪	Entités juridiques selon code civile
	<a href="https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/24/233_245_233/fr">https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/24/233_245_233/fr</a>
	Entités de droit public
	Registres du commerces (REG)
	FOSC

Référentiels clés cyberadministration



# Forte opportunité de synergies



Une collaboration précoce permettrait notamment de:

- Partager les réflexions architecturales
- Aligner progressivement certains principes communs
- Éviter des divergences inutiles entre niveaux institutionnels
- Construire une vision cohérente du Once-Only en Suisse





## Et que pouvons-nous faire d'ici là ?

- Utilisez le numéro AVS à des fins d'identification et dans le cadre des échanges avec d'autres administrations
- Investissez dans la qualité des données
- Assurez-vous que les mises en œuvre du principe « Once Only » visent une utilisation des données à l'échelle nationale et soient coordonnées avec les cantons et la Confédération

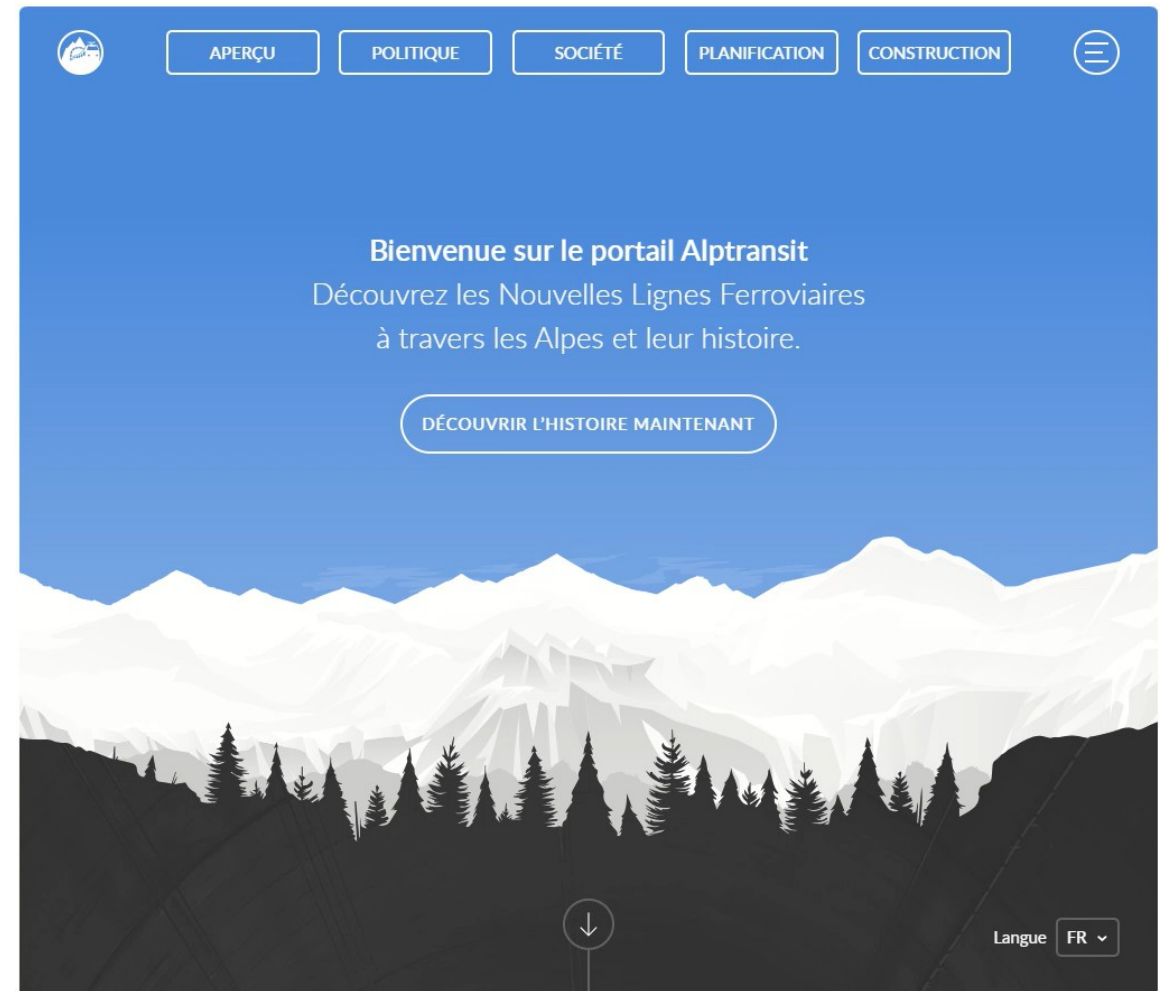




# Une infrastructure pour l'avenir

Nous sommes engagés dans un processus qui ressemble à la [construction de la NLFA](#). Nous en sommes à peu près à l'étape de 1988 et disposons de plusieurs variantes, après que certaines études de faisabilité aient échoué en l'absence de variantes. La prochaine étape consiste à sélectionner une variante afin de pouvoir ensuite aborder sa mise en œuvre dans le cadre de projets.

Il ne s'agit pas de données, **il s'agit d'une infrastructure fondamentale pour la Suisse.**



<https://www.alptransit-portal.ch/fr/>



# Questions et commentaires

Des tomates et des tartes, servies et lancées, mais s'il vous plaît, restez dans le sujet



DANKE!  
THANK YOU!  
MERCII!  
GRAZIE!  
GRACIAS!  
DANK JE WEL!